

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 12 DECEMBRE 2017

20h30

L'an deux mille dix-sept, le trois octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2017

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, M. REGNIER, Mme DUFRANNE, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, M. RUMEAU, Mme TRANNOY

Excusés : M. DEGREMONT (pouvoir à Mme DOMINGOS-FREIRE)

Secrétaire de séance : Mme DUFRANNE

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 03 octobre 2017.

2/ DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES DANS LES DIFFERENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au remplacement :

- A l'école, des portes et fenêtres qui n'avaient pas encore été changées et qui sont toujours en simple vitrage (portes principales d'entrées et fenêtres de la classe de CM1/CM2 et de la cantine)
- A l'étage de l'ancienne école (salle des archives, couloir) et au logement du 13 place de la Mairie, également toujours en simple vitrage

Des devis ont été demandés à la société SBP.

Ils s'élèvent à 14 659.11 € HT pour l'école, à 9 509.41 € HT pour les autres bâtiments.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DETR dans le premier cas, du Conseil Départemental et du Fonds de Concours mis en place par le Pays du Clermontois dans les deux cas.

A l'unanimité le Conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et du Pays du Clermontois au titre des Fonds de concours en ce qui concerne le remplacement des portes et fenêtres à l'école et à la cantine, et valide le plan de financement suivant :

- DETR (45 %) : 6 596,00 €
- Fonds de concours (Pays Clermontois) : 4 031.55 €
- Commune : 4 031.56 €

A l'unanimité le Conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental et du Pays du Clermontois au titre des Fonds de concours en ce qui concerne le remplacement des fenêtres à l'étage de l'ancienne école (salle des archives, couloir) et au logement du 13 place de la Mairie, et valide le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental (35 %) : 3 320,00 €
- Fonds de concours (Pays Clermontois) : 3 094,70 €
- Commune : 3 094,71 €

3/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DU CLERMONTOIS POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES BÂTIMENTS PUBLICS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par décision du 13 juin 2016, le Conseil Départemental avait accordé une subvention de 3 370,00 € pour financer les travaux de raccordement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif.

La commission « Fonds de concours » du Pays du Clermontois, réunie le 26 octobre 2017, a validé la proposition de financer à hauteur de 50 % les sommes restant à la charge de la commune, soit 17 929,22 € HT.

Le Conseil communautaire et le Conseil municipal doivent donc maintenant valider le nouveau plan de financement.

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'aide du Pays du Clermontois au titre du Fonds de concours et valide le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental : 3 370,00 €
- Fonds de concours (Pays Clermontois) : 17 929,22 €
- Commune : 17 929,22 €

4/ POINT SUR LES AUTRES DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Secrétaire de Mairie fait un point sur les demandes de subventions toujours en cours.

Concernant la vidéoprotection :

- Le dossier est toujours en attente de l'avis de la SICAE OISE, laquelle est toujours en attente du dossier technique que doit fournir la société SOGETREL
- Par courrier en date du 23 novembre 2017, la Préfecture de l'Oise nous informe que les crédits 2017 sont épuisés et qu'elle ne peut pas donner une suite favorable à notre demande. Pour l'année 2018, les orientations pour l'emploi des crédits FIPD ne sont pas arrêtées à ce jour. Un appel à projets sera lancé dès que ces orientations seront connues.

Concernant la mise aux normes électriques des bâtiments communaux : Malgré de nombreuses relances (par téléphone, mails, courriers, y compris avec accusé réception), l'Architecte des Bâtiments de France n'a toujours pas rendu son avis (vis-à-vis de l'église), ce qui bloque toujours le dossier au Conseil Départemental.

5/ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le problème de l'actuel PLU, adopté le 17 janvier 2006. Le règlement n'est plus adapté dans certaines zones (par exemple sur la hauteur

des murs de clôtures ou l'obligation de construire à l'alignement en bord de route) et des permis vont notamment bientôt être déposés route de la Jacquerie (propriétés « COLLE »). Il propose au Conseil municipal de lancer une procédure de modification du PLU, moins longue et onéreuse qu'une révision, qui permettrait de revoir les points du règlement qui ne sont plus adaptés.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition
- Charge Monsieur le Maire de contracter avec un cabinet d'architectes urbanistes pour aider la commune dans cette procédure
- Décide de réunir à cette occasion la commission d'urbanisme pour identifier tous les points du règlement à modifier

6/ ACQUISITION D'UN BÂTIMENT POUVANT ACCUEILLIR LES SERVICES TECHNIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Didier GOSSANT cessant ses activités, un bâtiment pouvant servir de lieu de stockage et d'atelier aux services techniques est en vente, rue de la Mairie. Le montant de l'acquisition, frais de notaire inclus, est de 60 000 €.

Monsieur RUMEAU donne des précisions sur ce bâtiment qui a appartenu à son père, Monsieur RUMEAU André, et mentionne quelques servitudes ou contraintes qu'il faudra respecter (occultation de quelques ouvertures, respect d'une bande de terrain pour le passage de l'assainissement de la maison de Monsieur RUMEAU André).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De faire l'acquisition de ce bien
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour le financement de cet achat
- Valide le plan de financement suivant :
 - o Conseil Départemental (35 %) : 21 000 €
 - o Emprunt : 30 000 €
 - o Fonds propres de la commune : 9 000 €
- Charge Monsieur le Maire et une commission municipale composée de Mme BODCHON-SEREIN, M. DECAUDAIN, M. THOMAZON, M. MAUROY, M. REGNIER et M. RUMEAU de chercher un emprunt aux meilleures conditions.

Le Conseil municipal aura à délibérer à nouveau, lors de sa prochaine réunion, sur le choix de l'organisme emprunteur, le taux accordé et la durée de l'emprunt.

7/ ADHESION AU CNAS :

Monsieur le Secrétaire de Mairie rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 03 juin 2008, la commune avait cessé son adhésion au COS 60 et que par délibération en date du 28 septembre 2010, elle avait créé son propre « COS » communal. Le motif principal à l'époque était que les agents n'utilisaient que très peu les services et offres du COS 60, la commune cotisant finalement beaucoup plus que ce que cela rapportait aux agents. Il expose que depuis le personnel communal s'est rajeuni, avec des enfants en bas âge, et que les avantages proposés par le CNAS intéressent la grande majorité des agents.

Le montant de cotisation pour 2018 est de 205,00 € par agent, soit un montant total de cotisation de 2 050,00 € (par comparaison le budget prévu en 2017 dans le « COS » communal était de 2 100 €). Tout agent arrivant en cours d'année pourra en bénéficier sans que la commune n'ait à verser une somme supplémentaire.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'adhérer au CNAS.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de faire adhérer la commune au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2018.

8/ DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements dans le budget 2017.

A savoir :

- Annuler la décision modificative du 03 octobre 2017 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de virer 1 800 € du compte 775 au compte 7788
- Transférer 2 000 € du compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) vers le compte 1641 (emprunts), le fait d'avoir eu à rembourser des cautions aux locataires ayant quitté le logement ayant épuisé les crédits au chapitre 16, empêchant alors la Trésorerie de procéder au paiement des emprunts lors du dernier remboursement trimestriel de l'année
- Transférer 150 € du compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) vers le compte 2031 (frais d'études)

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les décisions modificatives exposées par Monsieur le Maire.

9/ DEVENIR DU PRESBYTERE – COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LE REPRESENTANT DU DIOCESE :

Le vendredi 13 octobre 2017 s'est tenue en Mairie de Nointel une réunion avec des membres du Conseil municipal d'une part et deux représentants du Diocèse d'autre part, ainsi que Madame Marie-José PORTEMER.

Il a été convenu de laisser le presbytère à la disposition du Diocèse afin d'y loger une famille avec enfants, qui aura pour rôle d'assurer des missions pour la paroisse.

Monsieur le Maire a été clair avec les représentants du Diocèse : interdiction de commencer des travaux et d'y loger la famille tant qu'un bail reprenant les obligations de chacun n'a pas été signé.

Monsieur THOMAZON demande si le loyer sera revu. Monsieur le Maire répond que celui-ci est basé depuis de nombreuses années sur le montant de la taxe foncière du presbytère, soit environ 1400 € par an, et qu'a priori cette base restera la même.

A l'unanimité, le Conseil approuve la décision.

10/ ORGANISATION DU NOËL DES ENFANTS :

Monsieur DECAUDAIN informe les Conseillers que les cadeaux des enfants sont arrivés et ont été contrôlés et que les paquets de bonbons ont été faits. Le spectacle de l'après-midi a été réservé. Il indique également que l'ancien Père Noël a « pris sa retraite » et qu'il est à la recherche d'un nouveau.

Le programme de la journée à la salle Henri Sénéchal : un spectacle pour les enfants à 14h15 puis le marché de Noël et la distribution des jouets à partir de 16h45.

Monsieur DECAUDAIN fait également le bilan du « goûter des aînés » qui s'est déroulé le samedi 02 décembre. Environ 120 personnes étaient présentes dans un moment très convivial.

11/ QUESTIONS DIVERSES :

- Demande d'un habitant de Nointel d'organiser un centre de loisirs le mercredi :
Monsieur le Maire rappelle que ce type d'organisation coûtait cher pour la commune et que nous avons depuis quelques années conventionné avec Breuil-le-Vert. Des changements au niveau du Directeur et des animateurs sont intervenus à Breuil. Visiblement les nouveaux plaisent moins. Il y a cependant également la possibilité de s'inscrire aux centres de loisirs de Liancourt, Clermont ou Saint-Just-en-Chaussée
- Monsieur THOMAZON relaie la demande de jeunes de Nointel de disposer d'un terrain avec des « bosses » afin de faire du vélo. Après avoir expliqué qu'il comprenait la demande mais qu'il ne disposait pas d'un tel emplacement, Monsieur le Maire répond qu'éventuellement la bande de terrain située le long de la salle Henri Sénéchal pourrait servir à cet effet pour un aménagement sommaire.
- Monsieur MAUROY rappelle qu'il faudra procéder très prochainement à la révision du tracteur
- Monsieur REGNIER souhaite savoir si la commune est préparée pour l'entretien des routes cet hiver, notamment au niveau de la lame. Monsieur le Maire informe le Conseil que du sel a été racheté et que tout est prêt.
- Monsieur LANTEZ en profite pour poser la question sur les conditions pour le déneigement. Monsieur LADAM rappelle qu'un article avait été fait à ce sujet dans un ancien bulletin municipal et qu'il le ressortirait. Saler n'est pas forcément la meilleure solution car ce n'est pas toujours efficace, parfois cela aggrave les problèmes et c'est une solution polluante (le sel partant dans les nappes phréatiques).
- Monsieur LANTEZ fait remarquer le stationnement d'un grand nombre de véhicules rue du Saulon, gênant parfois pour entrer ou sortir les véhicules des propriétés. Cependant Monsieur le Maire répond qu'hormis envoyer un courrier aux propriétaires de ces véhicules, il n'y a pas vraiment de solution, laisser sa voiture dehors n'était pas en soi un délit.
- Enfin Monsieur LANTEZ remercie les membres du Conseil municipal pour leurs marques de sympathie à l'occasion de la naissance de son dernier enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h55.

A Nointel, le 19 décembre 2017

Le Maire,
Philippe LADAM